

République du Bénin

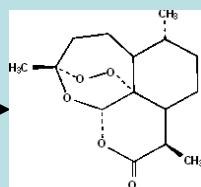


Cercle pour la Sauvegarde  
des Ressources Naturelles

## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES



L'application du mécanisme APA peut aider à une transition efficace et profitable



→ Médicament s(CTA), bénéfique  
pour les firmes et autres

**PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE  
DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES  
AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES  
RESSOURCES GENETIQUES (APA)**

**FINANCEMENT Initiative\_APA/GIZ 2013**

**Titre du projet** : Appui a la mise en *mise en œuvre* du protocole de Nagoya sur l'APA. Financement 2013

**Pays**: Bénin

**Durée**: 12 mois (Janvier 2013-Décembre 2013)

**Institution promotrice du projet** : ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles »  
CeSaReN-ONG

**Coordonnées complètes de l'institution promotrice**: 02 BP : 268 Gbégamey Cotonou, Bénin, Tél : 00229  
21 00 30 27 / 97 08 49 27 Email : [cesarenong@yahoo.fr](mailto:cesarenong@yahoo.fr)

**Organisme d'exécution** : Unité du Projet au sein de CeSaReN-ONG. Compte Bancaire :  
Bank Of Africa – Bénin Cotonou N° 001741920004 Code de la Banque : BJ061  
Ecobank Cotonou Bénin N° 0040221119557501 Code de la Banque : B0062

**Personne de contact et ses coordonnées** : BOSSOU Mensah Bienvenu Célestin. Directeur Exécutif de  
CeSaReN-ONG Tél 00 (229) 95 42 50 47 Email : [bmbc1957@gmail.com](mailto:bmbc1957@gmail.com)

**Montant total** : 54 300 000 FCFA soit 82 900,76 Euro réparti comme suit :

1. Contribution de l'ONG CeSaReN : 15 000 000 FCFA soit 22 900,76 Euros représentant 27,62%
2. Appui sollicité : 39 300 000 FCFA soit 60 000 euros représentant 72,38 %

## **RESUME**

Le Protocole de Nagoya sur l'APA (Accès et partage des avantages tirés des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés) a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, Octobre 2010). Afin de réussir la mise en œuvre de ce Protocole au Bénin, un soutien technique et financier est nécessaire pour la définition du programme national détaillé et l'application des mesures appropriées. A cet effet, un « projet d'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA au Bénin » a été élaboré par l'ONG CeSaReN et soumis, avec l'appui du Ministère en charge de l'Environnement, au financement de l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière d'APA. L'appui sollicité auprès de l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique en matière d'APA a porté en 2012 en particulier sur deux composantes à savoir : la Communication, l'Education et la Sensibilisation du Public (CESP) : Il s'agit (i) d'informer largement les parties prenantes sur le Protocole en vue de créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du comité national APA. (ii) La mise en œuvre du Protocole : Il s'agit des actions administratives et d'information des décideurs pour promouvoir la ratification dudit protocole.

Ces actions ont été conduites favorablement à leur terme en 2012.

La définition d'une stratégie et politique APA et le développement d'un cadre juridique approprié (lois, règlements, normes, etc.) sont les activités qui constituent la suite logique du processus de mise en œuvre nationale du Protocole APA. Au regard du budget disponible, l'objectif principal à atteindre est l'élaboration de la stratégie nationale APA et sa mise en œuvre à travers l'élaboration du cadre législatif /réglementaire et administratif.

Le Projet y afférent est d'un montant global de 54 300 000 FCFA soit 82 900,76 Euro dans lequel l'ONG CeSaReN apporte une contribution de 15 000 000 FCFA (27,62%). L'appui sollicité est de 39 300 000 FCFA soit 60 000 euro représentant 72,38 % du montant global.

1 euro =655 FCFA

## **Contexte et justification**

Les pays Parties à la Convention sur la diversité biologique se sont engagés à poursuivre 3 objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ce 3<sup>ème</sup> objectif est très important pour les pays en développement qui possèdent une grande richesse en biodiversité mais ne bénéficient pas de manière équitable des avantages tirés de l'exploitation de leurs ressources. Pendant longtemps et de manière gratuite, ces pays ont fourni leur biodiversité et leurs savoirs endogènes sans être associés au partage des avantages issus de l'accès qu'ils ont facilité.

Dans ce cadre, le Protocole de Nagoya sur l'APA a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, Octobre 2010). Il s'agit d'un Protocole contraignant sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Il devrait entrer en vigueur, lorsque 50 pays l'auront ratifié, et prévoit la création d'un mécanisme multilatéral mondial.

Le Bénin a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique le 30 juin 1994 et signé le Protocole de Nagoya sur l'APA le 28 octobre 2011.

Il convient de rappeler que le Bénin, de par sa richesse en diversité biologique et connaissances traditionnelles aussi bien médicinales qu'alimentaires, a toujours été une destination privilégiée des bio prospecteurs.

Afin de réussir la mise en œuvre de ce Protocole au Bénin, un soutien technique et financier est nécessaire pour la définition du programme national détaillé et l'application des mesures appropriées. A cet effet, un « projet d'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA au Bénin » a été élaboré par l'ONG CeSaReN et soumis, avec l'appui du Ministère en charge de l'Environnement, au financement de l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière d'APA. L'appui sollicité auprès de l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique en matière d'APA a porté en 2012 en particulier sur deux composantes à savoir : (i) la Communication, l'Education et la Sensibilisation du Public (CESP) : Il s'agit d'informer largement les parties prenantes sur le Protocole en vue de créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du comité national APA. (ii) La mise en œuvre du Protocole : Il s'agit des actions administratives et d'information des décideurs pour promouvoir la ratification dudit protocole.

Ces actions ont été conduites positivement à leur terme en 2012.

La définition d'une stratégie et politique APA et le développement d'un cadre juridique approprié (lois, règlements, normes, etc.) sont les activités qui constituent la suite logique du processus de mise en œuvre nationale du Protocole APA. Au regard du budget disponible, l'objectif principal à atteindre en 2013 est l'élaboration de la stratégie nationale APA et si possible, la mise en œuvre de certaines de ses composantes dans les limites des ressources financières disponibles.

## **Actions proposées avec l'appui de l'Initiative**

Les actions proposées pour un appui de l'Initiative portent sur :

- La définition des mécanismes de participation des parties prenantes et renforcement des capacités.
- Les études de base pour la mise en œuvre d'un cadre législatif APA :
  - o Réaliser un inventaire et l'analyse des dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux ressources biologiques/génétiques et partage des avantages.
  - o L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale APA.
- L'élaboration du cadre législatif.

### **Objectif global**

L'objectif global du présent projet est de permettre au Bénin de disposer des orientations claires pour élaborer son Régime National d'Accès et de Partage des Avantages (APA) qui prend en compte, entre autres, la protection des Connaissances, Innovation et Pratiques Traditionnelles des communautés locales conformément aux réalités locales et aux dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya sur l'APA.

### **Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, le projet permettra de :

- Définir les mécanismes de participation des parties prenantes
- Réaliser les études de base pour la mise en œuvre d'un cadre législatif APA (inventaire et l'analyse des dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux ressources biologiques/génétiques et partage des avantages).
- Elaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du Protocole APA (Identifier les éléments de stratégie et élaborer la stratégie).
- Démarrer la mise en œuvre de la stratégie et élaborer le cadre législatif.
- Renforcer les capacités.

## CHRONOGRAMME D'EXECUTION DU PROJET

Code PTA	Résultats/ Activités/sous-activités/Tâches	Responsable/Collaborateurs	MOIS												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>1</b>	<b>Résultat : Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et opérationnelle</b>														
1.1	Mettre en place le personnel	CeSaReN			■										
1.2	Mettre en place les moyens de fonctionnement du personnel	CeSaReN			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>2</b>	<b>Résultat : Les études de base pour la mise en œuvre d'un cadre législatif APA sont disponibles</b>														
2.1	Réaliser un inventaire et l'analyse des dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux ressources biologiques/génétiques et partage des avantages	Consultant/CeSaReN			■	■	■	■							
2.2	Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du Protocole APA (Identifier éléments de stratégie et élaboration de stratégie)	Consultant/CeSaReN/IRCAA					■	■	■	■	■	■	■		
2.3	Imprimer, multiplier et internaliser la stratégie nationale	CeSaReN/Comité National APA											■	■	■
2.4	Démarrer la mise en place de la stratégie	CeSaReN/Comité National APA												■	■
<b>3</b>	<b>Résultat : Les mécanismes de participation des parties prenantes sont définis et renforcement des capacités est assuré</b>														
3.1	Elaborer un guide de consultation et de participation des parties prenantes (secteur privé, établissements d'enseignement, institutions et organisations pertinentes des communautés à la base et des ONG).	CeSaReN/Comité national APA/ IRCAA			■	■	■	■							
3.2	Participation du coordonnateur aux ateliers de révision de la SPANB du Bénin afin d'y appuyer la prise en compte de la stratégie APA				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



## TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ONG CeSaReN

L'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) est l'Agence d'exécution du projet Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet, d'un Assistant et d'une secrétaire comptable. Cette cellule veillera également à l'exécution des différentes tâches qui seront menées par des sous traitants.

## TACHES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISES PAR L'AGENCE D'EXECUTION

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
Coordonnateur du projet (Ingénieur Forestier)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ;</li><li>• Responsable de l'Agence d'Exécution ;</li><li>• Assure l'administration du projet ;</li><li>• Assure l'interface avec la GIZ par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ;</li><li>• Assure l'interface avec les structures collaboratrices ;</li><li>• Rend compte à la DGFRN de l'évolution des activités du projet,</li><li>• Ordonne les décaissements</li></ul>
Assistant de projet Responsable de la Communication	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet,</li><li>• Elabore le plan détaillé du projet ;</li><li>• Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet</li><li>• Elabore les TDR et suit la passation des marchés</li><li>• Suit la réalisation des études,</li><li>• Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes,</li><li>• Rédige le rapport technique final du projet avec en appendice les propositions et les recommandations</li></ul>

Secrétaire administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ;</li> <li>• Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ;</li> <li>• Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur;</li> <li>• Gère le planning de travail du Coordonnateur ;</li> <li>• Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur</li> <li>• Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ;</li> <li>• Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ;</li> <li>• Elabore le plan de trésorerie du projet ;</li> </ul>
---------------------------------------	--

### **Suivi et rapports**

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour la GIZ et la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles.

Deux rapports techniques seront rédigés notamment:

- Un rapport à mi parcours sera produit selon les procédures de la GIZ (s'il y a lieu)
- Un rapport d'achèvement du projet suivant les directives de la GIZ (s'il y a lieu) et accompagné des conclusions et les recommandations.